

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS A 20H30 EN MAIRIE DE BOEGE

Sur convocation en date du 22 mars 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 27 mars 2017 sous la présidence de M. Yves Dupraz, Président en exercice.

Présents :

Mmes Evelyne BOVET, Chantal BRIGHAM, Marielle DURET, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, Evelyne VIGUIER, Jacqueline ROCH.

MM. Jean-François BOSSON, Marc BRON, Patrick CHARDON, Jean-Pierre DELAVOET, Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, MOUCHET Denis, Jean-Paul MUSARD, Luc NICOLAS, Roland PINGET, Patrick SAILLET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER.

Absents excusés : Pierre BONNET, Jean-François CHARRIERE.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne SCHERRER

Le quorum étant atteint, M. Dupraz déclare la séance ouverte.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Le Président demande au membres du Conseil communautaire s'ils ont des observations à présenter sur le compte-rendu de la précédente réunion. En l'absence de remarques, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Président demande alors au Conseil de bien vouloir approuver deux ajouts à l'ordre du jour. Le Conseil approuve ces deux ajouts à l'unanimité : voir les deux items suivants.

II. MODIFICATION DE L'ASSIETTE DES INDEMNITÉS DE VICE-PRÉSIDENT

M. le Président signale que des raisons règlementaires conduisent à une modification de l'indice des indemnités des vice-présidents.

En effet, Madame Arly a fait parvenir un mail en date du 24 mars concernant la circulaire du 21 mars 2017 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus à compter du 1er février 2017. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération dans la mesure où la CCVV faisait référence à l'indice brut terminal 1015 dans sa délibération relative aux indemnités des élus. Il convient alors de viser "l'indice brut terminal de la fonction publique" sans autre précision dans une nouvelle délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette modification à l'unanimité.

III. DÉCHETTERIE – DÉCHETS VERTS

M. le Président signale au Conseil que dans le marché des bennes de la déchetterie, la benne destinée à recueillir les déchets verts avait été oubliée. Il convient donc de voter un avenant à ce marché, incluant la



location de cette benne pour un montant de 50 € HT par mois.

Le Conseil communautaire, ayant entendu le Président, accepte à l'unanimité.

IV. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2016

Le Conseil Communautaire examine le Compte Administratif 2016, **pour le budget général**:

Fonctionnement

Dépenses	2 939 933.72 €
Recettes	3 047 043.88 €
Excédent de clôture :	107 110.16 €

Investissement

Dépenses	2 063 521.33 €
Recettes	2 632 650.64 €
Excédent de clôture :	569 129.31 €

Hors de la présence de Monsieur Yves DUPRAZ, Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Principal 2016.

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Communautaire ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière de Saint-Jeoire.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Trésorière municipale pour l'exercice 2016. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la



tenue des comptes.

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Le Conseil Communautaire examine le Compte Administratif 2016, **pour le budget de la ZAE**, qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses	137.00 €
Recettes	0.00 €
Déficit de clôture :	- 137 €

Investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	135409.58 €
Excédent de clôture :	135 409.58 €

Hors de la présence de Monsieur Yves DUPRAZ, Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget de la ZAE pour l'exercice 2016.

POUR : 20

CONTRE: /

ABSTENTION: /

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Communautaire ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière de Saint-Jeoire.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion pour le budget de la ZAE de la Trésorière municipale pour



l'exercice 2016. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTION : /

V. AFFECTATION DES RÉSULTATS

M. le Président propose au Conseil communautaire l'affectation suivante des résultats du compte administratif pour le **budget général** :

Reprise de l'excédent de fonctionnement de 107 110.16 €, augmenté de l'excédent reporté de l'exercice 2015, soit **811 978.52 €**, pour un total de 919 088.68 € en recettes de fonctionnement.

Reprise de l'excédent d'investissement de 569 129.31 €, augmenté de l'excédent reporté de l'exercice 2015, soit **58 451.76€**, pour un total de **627 611.07€**, en recettes d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces affectations de résultat.

M. le Président propose au Conseil communautaire l'affectation suivante des résultats du compte administratif pour le **budget de la ZAE** :

Reprise du déficit de fonctionnement de 137 € en dépenses de la section de fonctionnement (ligne 002)

Reprise de l'excédent d'investissement de 135 409.58 € en recettes de la section d'investissement (ligne 001)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces affectations à l'unanimité.

VI. AUGMENTATION DES TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES

Monsieur le Président propose, afin d'équilibrer le BP 2017, une augmentation des taux des différentes taxes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, fixe comme suit le taux des différents impôts locaux pour l'année 2017 (+ 5 %) :

POUR : 14

CONTRE : 1, Mme Marielle DURET

ABSTENTION : 5, Mme Evelyne BOVET, MM. Pierrick DUFOUR, Denis MOUCHET, Luc NICOLAS et Patrick SAILLET.

Taxe d'habitation :	8.88% => 9.324 arrondi à 9.32 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	5.98% => 6.279 arrondi à 6.28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	39.64% => 41.622 arrondi à 41.62 %
Taxe professionnelle :	9.56% => 10.038 arrondi à 10.04 %



VII. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2017

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 653 200.68 €
Dépenses et recettes d'investissement : 4 313 662.02 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de budget primitif 2017, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2017 du Budget Principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 653 200.68 €	4 653 200.68 €
Section d'investissement	4 313 662.02 €	4 313 662.02 €
TOTAL	8 966 862.70 €	8 966 862.70 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7, Mme Evelyne BOVET, MM. Marc BRON, Pierrick DUFOUR, Denis MOUCHET, Luc NICOLAS, Patrick SAILLET, Gérard SALAMON.

Budget de la ZAE – Approbation du Budget Primitif 2017

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 388 750 €
Dépenses et recettes d'investissement : 600 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de budget primitif 2017, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2017 du Budget Principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	388 750 €	388 750 €
Section d'investissement	600 000 €	600 000 €
TOTAL	988 750 €	988 750 €



POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIII. TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Président rappelle les tarifs relatifs au transport scolaire soit :

- pour un élève65 EUROS.
- pour une famille dont les enfants empruntent le même circuit :
 - ☐ Première inscription = 65 euros,
 - ☐ deuxième inscription = 55 euros,
 - ☐ troisième inscription = 25 euros,
- pour une carte délivrée en dehors des délais d'inscription fixé par le bureau chaque année, le prix de la carte est fixé à 150 euros (sauf cas particuliers justifiés).
- Pour un duplicata, en cas de perte de carte le coût est fixé à 10 euros.

En dehors des périodes d'inscriptions, pour les élèves en retard, la Communauté de Communes de la Vallée Verte ne prendra plus aucune inscription aux transports scolaires durant l'année sauf cas particuliers (déménagement, divorce...) justifiés.

Le Président propose d'augmenter les tarifs des transports scolaires comme suit :

pour un élève70 EUROS.

- pour une famille dont les enfants empruntent le même circuit :
 - ☐ Première inscription = 70 euros,
 - ☐ deuxième inscription = 60 euros,
 - ☐ troisième inscription = 30 euros,
- pour une carte délivrée en dehors des délais d'inscription fixés par le bureau chaque année, le prix de la carte est fixé à 150 euros (sauf cas particuliers justifiés).
- Pour un duplicata, en cas de perte de carte le coût est fixé à 10 euros.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté,

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTE d'augmenter les tarifs de transports scolaires

AUTORISE le Président à signer tous les documents, contrats et mandats qui interviendront.

Mme Duret demande à ce qu'un calcul précis du coût pour la CCVV de la gestion des transports scolaires soit effectué afin d'en informer les familles et d'expliquer cette augmentation.



IX. ECOLE DE BOGEVE : LE POINT SUR LE CHANTIER

M. Chardon, maire de Bogève, fait un point sur l'avancement des travaux qui est satisfaisant, aussi bien dans la partie neuve que dans la partie ancienne en rénovation. En l'état actuel des choses, les coûts supplémentaires sont de 27 000 €, en dépassement des prévisions de 0,93 %. Pour l'instant les délais sont tenus et le calendrier pourra être respecté.

X. PISCINE : LE POINT SUR LE CHANTIER

Le chantier a pris un peu de retard en raison à la fois des froids de janvier/février et du délai de l'intervention de certains artisans qui conditionnait celles d'autres corps de métier. L'objectif est maintenant d'ouvrir la piscine fin juin/début juillet, ce qui ne permettra sans doute pas d'accueillir les scolaires pour le savoir-nager ce printemps.

XI. PERSONNEL : CONTRAT DE PREVOYANCE

Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire de souscrire un contrat de prévoyance pour le personnel de la CCVV. Ce contrat permettrait, en cas d'arrêt de travail de plus de trois mois, de compenser la perte de salaire des agents à hauteur de 95%. Il permettrait également aux agents de percevoir une rente en cas d'invalidité.

Le Conseil Communautaire demande qu'on veuille bien lui présenter plusieurs propositions mises en concurrence, avec une évaluation précise des coûts.

XII. QUESTIONS DIVERSES

M. Salamon demande au Conseil communautaire de bien vouloir approuver la pose d'un volet roulant sur le point de dépôt du petit électro-ménager dans la déchetterie, afin d'éviter les récupérations sauvages. Le devis se monte à 2 530 € HT. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette acquisition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 22 h 20.

